

trans la forêt

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS - N° 45
DÉCEMBRE 2021

Bonne année!

2022



La boulangerie



La métairie



LE MOT DU MAIRE



Une nouvelle fois, il n'est pas possible de se rencontrer et de partager la traditionnelle cérémonie des vœux de ce début d'année. La circulation du virus est encore très intense sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mt St Michel, comme dans tout le pays en général.

L'arrivée des vaccins a fait souffler un vent d'optimisme, car c'est la seule manière de laisser cette crise sanitaire derrière nous et de revenir à «la vie d'avant». Mais les choses ne sont pas aussi simples. L'arrivée des variants, la part de la population hostile à la vaccination et tous les enfants de moins de 12 ans, qui n'y ont pas encore accès permettent à ce coronavirus de continuer à contaminer. Nous devons impérativement poursuivre nos efforts avec le respect des gestes barrière et autres recommandations.

C'est par ce bulletin que nous allons, cette année encore vous informer des actions menées par l'équipe municipale et de ses projets pour 2022.

Côté voirie, la route du Mottay jusqu'à la Maison Neuve a été restructurée en totalité. La route du village de La Villemberge a également bénéficié de gros travaux avec le busage d'un accotement pour élargir la voie et la rénovation du revêtement de bitume sur toute la longueur. Les trottoirs de la rue de la Mairie et de la rue du Mt St Michel ont été prolongés pour sécuriser le cheminement des piétons après la réalisation du programme Emeraude Habitation dans l'ancienne ferme Gaslain.

La boulangerie et les maisons d'Emeraude Habitation ont été inaugurées le 15 octobre dernier, en présence de Mr le

Sous-Préfet, des parlementaires, du Président du Département,

du Président d'Emeraude et de nombreux élus. Ce sont deux programmes de revitalisation, l'un par l'habitat et l'autre par le maintien du commerce en milieu rural, qui ont transformé notre centre-bourg. Ces biens dégradés l'image de la commune par leur vacance. L'opportunité de les faire revivre est une vraie chance. La rénovation de la boulangerie témoigne de la volonté des élus d'offrir aux habitants le retour des services essentiels à la vie quotidienne. Le double accès, côté route et côté place facilite l'animation au cœur du village.

Les travaux de viabilisation du lotissement de La Croix Ban ont commencé en novembre et vont se poursuivre en janvier. Ce sont 9 lots de la 1^{ère} tranche qui vont être proposés à la commercialisation. Par la suite, une 2^e tranche permettra la vente de 11 lots supplémentaires. 2022 va commencer par le **recensement de la population**, exercice important pour la commune, car les dotations accordées et bien d'autres éléments sont basés sur le nombre d'habitants. La loi rend obligatoire la réponse à l'enquête de recensement.

Nous poursuivons **l'étude de faisabilité et l'avant-projet de l'extension de l'école**, avec sa rénovation énergétique. Nous lançons également une étude pour la rénovation thermique de nos logements communaux.

Pour la voirie, il est prévu en cette nouvelle année, la **restructuration et la mise en sécurité de la rue du Château Corbe et de la rue de la Baie dans le centre-bourg**. La 2^e partie de **l'effacement de réseaux de la rue du Mt St Michel** sera menée de front avec le **déplacement de la ligne à haute tension et de la ligne éclairage public** qui surplombent le terrain du lotissement en cours de démarrage. Un nouveau transformateur sera implanté à l'entrée de cette nouvelle zone urbanisée en remplacement de l'actuel situé rue de Villemée.

Je remercie les associations qui essaient de reprendre autant que possible leurs activités dans le but d'animer la commune et de retisser le lien social, mis à mal par le contexte sanitaire compliqué que nous connaissons depuis 2 ans.

Je termine mon propos en vous présentant, au nom de toute l'équipe municipale, et en mon nom personnel, tous

mes vœux de bonne et heureuse année 2022, vœux de bonheur, de réussite et surtout de santé, indispensable à la réussite de tous les projets.

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. »

Janine LEJANVRE
Maire de Trans-la-Forêt

ETAT CIVIL

NAISSANCE 2021

- Azyliiss PLANTEFEVE, 13 juillet

DÉCÈS 2021

- Anne-Marie GALLAIS, 11 sept 2021, 93 ans
- Antonio SARAIVA RODRIGUEZ, 3 septembre 2021, 55 ans
- Joseph CHESNEL, 13 avril 2021, 98 ans

MARIAGE 2021

- Vincent BOUVIER et Nadège ROUXEL, 17 juillet
- Bruno CHICHERIE et Stéphanie DANINI, 10 juillet
- Bruno LEFRANÇOIS et Florine LE BOZEC, 28 août

SOMMAIRE

Le mot du maire	/2
Etat civil.....	/2
Vie de la commune./3/4/5/6	
Conseils municipaux /7/8/9	
Inauguration : La boulangerie	/10/11
Lotissement Métaire	/12
Vie du RPI	/13
La Communauté de Communes.....	/14/15
Les syndicats	/16/17
Vie des Assos communales	/17/18
cantonales	/19

VIE DE LA COMMUNE

LES SERVICES TECHNIQUES

Désherbage : La commune a fait l'acquisition, avec le soutien de la Région Bretagne, d'un désherbeur thermique afin de se rapprocher du zéro-phyto. Cet objectif sera atteint en 2022 grâce à l'engagement de nos agents communaux.



Restructuration des routes du Mottay et de la Villemerge :



ILLUMINATIONS DU BOURG

Le sapin de Noël et les illuminations : deux journées de travail pour les agents et les bénévoles.



NOCES D'OR

Marie-Andrée et Daniel Cordon, entourés de leurs trois enfants et cinq petits-enfants, ont été reçus, samedi 23 octobre, par la maire Janine Lejanvre qui a procédé à la cérémonie de leurs noces d'or. Mariés le 23 octobre 1970, les époux ont attendu une année avant de pouvoir fêter à nouveau leur union en raison de la crise sanitaire. Marie-Andrée Cordon a été conseillère municipale de 1989 à 1998.



UNE BOITE A LIVRES POUR TOUS !

Une boîte à livres a été installée sur la place de l'Église, à proximité du monument aux morts. En forme de chalet, elle a été réalisée par deux bénévoles de la commune, Daniel Hervé et Patrick Boucaumont. Les livres qui somnolaient à la mairie depuis plusieurs années sont à la disposition des lecteurs. Tout le monde peut se servir, emmener et pas forcément ramener les ouvrages qui leur plaisent, en déposer, mettre une petite note de lecture pour les coups de cœur !



VIE DE LA COMMUNE

REPAS DES AÎNÉS



Le samedi 20 novembre, les aînés de la commune ainsi que le personnel communal et les conseillers municipaux, soit une soixantaine de personnes, se sont retrouvés pour un repas convivial à la salle des fêtes.

Après une année blanche pour cause de pandémie, cela a été une joie de se rencontrer de nouveau. Deux «aînées», Micheline et Lucienne, ont amusé les participants par un petit sketch et une chanson «Dans mon pays de Trans, où ça ?».



Michel GANON et Françoise CLEMENT ont reçu un cadeau en tant que doyens de l'assemblée. Une loterie organisée par le traiteur Les Hermelles a vu repartir Marie Couapel avec un panier garni.



LOTISSEMENT DE LA CROIX BAN

Les travaux de viabilisation ont débuté au mois de novembre dans la parcelle à l'arrière de la salle des fêtes.

Ce projet est mené par la Communauté de Communes et la municipalité. Une première tranche comprenant 9 lots, prend forme et sera proposée à la vente dès le début de l'année. Une seconde tranche comportera 11 lots supplémentaires.

Dès maintenant, il est possible de contacter la Mairie pour tous renseignements ou réservation de parcelle.



PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

L'enseignement
de défense
(classes de 3^e et 1^{re})

2

Le recensement
à 16 ans en mairie
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

La Journée
Défense
et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



MINISTÈRE
DES ARMÉES



VIE DE LA COMMUNE

RECENSEMENT 2022



Le recensement de la population était prévu en janvier 2021. Il a été décalé d'une année en raison de la crise sanitaire.

C'est UTILE. Ce travail permet de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'état au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination du mode de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'est SIMPLE. Un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Pour notre commune, notre agent recenseur est :
Stéphanie BASSEUR.
Merci de lui réserver le meilleur accueil.



C'est SÛR. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LA LOI REND OBLIGATOIRE LA RÉPONSE À L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT.



Du 20 janvier au 20 février 2022

REPAS DES CLASSES

Des volontaires se sont réunis pour former un bureau en vue de l'organisation des classes 0, 1 et 2.

Le président : Michel GAUTIER, La secrétaire : Cathy NOEL, Le trésorier : Erwan LEBRETON.

Les membres : Marie-Aline FOUFFE, Anita POIRIER, Pascal PLIHON, Adolphe BENOIST

Une date a été choisie : Samedi 4 juin 2022



MAISONS FLEURIES - CAMPAGNE 2021

Malgré un contexte sanitaire difficile, la commission des maisons fleuries a mené à son terme l'animation de cette campagne 2021. Les 33 participants se sont retrouvés à la Salle des Fêtes le samedi 14 décembre. Le président, Adolphe BENOIST est revenu sur les nouveautés mises en œuvre ; l'élaboration d'un nouveau règlement ; le coffret de bienvenue remis au début de printemps étant devenu personnalisable. Concernant les récompenses, un bon d'achat pour tous et une plante pour les 6 premiers des deux catégories (seulement les 3 premiers auparavant). Une projection des photos prises lors des 2 passages de la commission a permis à chacun d'apprécier les dif-

férents fleurissements qui contribuent à l'embellissement général de la commune. Un moment convivial a clôturé l'après-midi. Pour la campagne 2022, tous les participants sont inscrits, seuls les nouveaux doivent le faire en contactant la mairie jusqu'au 1^{er} mars 2022.

REMISE DES PRIX du concours de Maisons Fleuries 2021 LES PODIUMS

Lauréats Façades & Balcons	Lauréats Façades & Jardins
Loïc COURSIN Jean-Claude JOURDAN Alain BRARD	Elise HERVE Hélène JOUQUAN Jean LEFRANCOIS





SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

- **La rénovation d'un bâtiment en centre bourg avec création d'une cellule commerciale.** Le conseil municipal autorise M^{me} Le Maire à signer 3 avenants :
 - Avenant n°3 Theze-Constructions (gros œuvre) pour une plus value 2103,50 □ ht.
 - Avenant n°2 Entreprise Dagorn (cloisons et isolation) pour une plus value de 254,60 □ ht.
 - Avenant n°n°1 Ferron Peinture pour une moins value de 1695,84 □ ht.
- **La répartition des amendes** Dans le cadre de la répartition des amendes de police 2021, une subvention de 6697,00 □ est attribuée à la commune pour les aménagements piétonniers protégés de la rue de Mont St Michel, de la rue de la Mairie et de la RD90. Le montant total des travaux s'élève à 10978,50 □ ht.
- **La protection des données (RGPD)** Le conseil approuve la désignation du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine comme délégué à la protection des Données.
- **ADS Définition des coûts** Avenant à la convention signée en 2015 sur l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette modification fait suite à la mise en place de la comptabilité analytique. La prestation sera désormais facturée selon le coût réel du service, coût déterminé en EPC (Equivalent Permis de Construire) à partir de coefficients de pondération selon le type d'actes.
- **Convention avec Emeraude Habitation** Le conseil décide d'accepter la rétrocession par Emeraude Habitation de l'allée de la Métairie d'une surface de 446 m².
- **Convention avec le Syndicat d'Electrification** Une étude est demandée au Syndicat d'Electrification 35 pour l'éclairage Public du lotissement de la Croix Ban 1^{ère} tranche.
- **Budget Communal** La commune s'engage à appliquer la nomenclature Comptable M57 à compter du budget primitif de 2022 en remplacement du logiciel M14 actuellement utilisé.

CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2021

- **Le repas de l'action sociale** La commission a choisi «Les Hermelles» de Roz-Landrieux pour le repas annuel au tarif de 28 □ par convive. Elle propose le maintien d'une participation de 7 □ par invité. Le Conseil valide ces 2 décisions et décide que les élus hors commission, ainsi que le personnel communal sont désormais conviés à ce repas annuel.

- **Le recensement de la population en 2022** M^{me} BASSEUR Stéphanie est recrutée sur un emploi d'agent recenseur non titulaire pour la période du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.
- **Intercommunalité** Le rapport annuel d'activités de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel 2020 est exposé par M^{me} Le Maire. Le conseil «prend acte» de la transmission de ce rapport.
- **Le service Public d'assainissement collectif – le rapport 2020.** M^{me} le maire présente le rapport annuel de l'exercice 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par le syndicat Intercommunal des Eaux de Landal. Ce rapport est à la disposition du public pendant 15 jours à compter du 20 octobre 2021.
- **La rénovation d'un bâtiment en centre bourg avec création d'une cellule commerciale.** Un avenant de moins value de 2247,00 □ s'applique au lot n° 07 Serrurerie.
- **Le rapport d'assainissement non collectif.** Le conseil prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif SPANC qui est mis à disposition du public pendant 15 jours à compter du 20 octobre 2021.
- **La protection sociale complémentaire des agents.** Le contrat collectif signé auprès de TERRITORIA Mutuelle passe de 1,61% à 1,76% au 1^{er} janvier 2022. Le conseil décide de redéfinir la participation de la commune de 0,61% à 0,76%.
- **La pose des buses à l'entrée des terrains privés.** Le conseil décide de revoir ses conditions de participation sur ces travaux.
 - **Aménagement avec des buses centrifugées :** Sur un pont double (2 propriétaires) : 3 buses centrifugées posées
 - 1 buse prise en charge par la commune
 - 1 buse prise en charge par le 1^{er} propriétaire
 - 1 buse prise en charge pour le 2^e propriétaire.
 - **Aménagement avec des tuyaux annelés :**
 - 1 tuyau à la charge de la commune
 - 1 tuyau pris en charge par le ou les propriétaires
- Aménagement spécifiques supplémentaires : La totalité des frais à la charge de chaque propriétaire.

CONSEIL DU 26 NOVEMBRE 2021

- **Actualisation du Tableau des Effectifs** Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la com-

mune à la date du 26 novembre 2021 afin de prendre en compte la contractuelle embauchée pour le recensement de la population et la sortie des effectifs de la précédente secrétaire, le conseil autorise M^{me} le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** Cette délibération comporte l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. L'inscription définitive des sentiers traversant les propriétés privées au PDIPR nécessitera obligatoirement la signature d'une convention avec la commune, le département et le propriétaire. La suppression d'un chemin inscrit au plan départemental ne peut dès lors intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal qui doit avoir proposé au Département un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

- **Numérotation et nom de voie du nouveau lotissement** La Croix Ban est retenu comme nom de la nouvelle voie avec une numérotation coté pair et impair.

- **Vote des Indemnités de Gardiennage (L'Eglise et la Maison du Sabot)** Le conseil décide le maintien des indemnités annuelles :

- à M^{me} Marie-Thérèse BOURDIN à hauteur de 479,86€ pour le gardiennage de l'église.

- à Mr Jean LEFRANCOIS à hauteur de 450 € pour le gardiennage de la Maison du Sabot.

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre Emplois	Durée Hebdomadaire	statuts
Poste de secrétaire de mairie)	Adjoint administratif 1ère classe	1	35 h	Pourvu par un titulaire
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	1	35 h	Pourvu par un titulaire
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	1	35 h	Pourvu par un titulaire
Agent en charge de l'entretien des locaux	Adjoint technique	1	1 poste à 5,5/35h	Pourvu par une contractuelle
Agent recenseur 2022		1		Pourvu par une contractuelle

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2021

- **Location de la salle polyvalente**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer les tarifs communaux pour 2022 tels que :

- Le forfait chauffage est applicable chaque année du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12
- Le tarif particulier hors commune est consultable en Mairie

Particuliers de la commune	Tarif	Avec vaisselle	Avec chauffage	Avec vaisselle et chauffage
Salle complète 1 journée (du lundi au vendredi)	250 €	315 €	285 €	355 €
Salle complète week-end et jours fériés	305 €	370 €	360 €	425 €
Vin d'honneur	50 €			
			3 utilisations et +	
	Vin d'honneur	Salle - 2 utilisations	Sans chauffage	Avec chauffage
Associations communales	Gratuit	Gratuit	40 €	130 €
	Vin d'honneur	Salle	Avec chauffage	
Associations hors commune	50 €	100 €	250 €	
Caution	450 €			
Homage après funérailles	Gratuit			
Manifestations culturelles hors associations	55 €			
Locations aux professionnels. Du lundi au vendredi sous réserve de disponibilité. Occupation à but non commercial ou non lucratif	85 €			



• **Concessions cimetière et columbarium**

Cimetière

Concession 30 ans	160 €
Concession 50 ans	310 €

Suppression de la concession dite au rang

Columbarium

Concession 30 ans	180 €
Concession 50 ans	330 €

• **Droits de place**

Vente annuelle 4 m	60 €	
Vente annuelle 8 m	115 €	
Vente occasionnelle 4 m	5,50€	
Vente occasionnelle 4 m et < 8 m	8,50€	
		Tarif dégressif à partir du 3 ^e passage
Multi-vente à compter du 1 ^{er} janvier 2022	-50% du prix de base	

• **Règlement de la location de la salle**

Le conseil adopte une nouvelle mise en forme du règlement.

Les capacités des différentes salles de la Salles des Fêtes

sont les suivantes :

- Le bar 40 personnes debout
- La salle 180 personnes assises et 250 debout
- La salle Roger Roussel 19 personnes assises

• **La journée de solidarité**

A compter du 1^{er} janvier 2022 la journée de solidarité sera accomplie sur la modalité suivante : travailler 7 heures de plus dans l'année.

• **Règlement Intérieur**

Après validation par le CDG 35, le nouveau règlement intérieur est voté et sera appliqué au 1^{er} janvier 2022.

• **Sollicitation de la subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022**

Les projets de sécurisation de la rue du Château Corbe et de la rue de La Baie pour un montant de 38962,55€ ttc ainsi que la remise aux normes de l'électricité de l'église pour un montant de 10294,86€ ttc sont éligibles à une DETR de 40% du montant ht.



Elections :

- Présidentielles : 10 et 24 avril 2022

- Législatives : 12 et 19 juin 2022

**INSCRIPTIONS sur les listes
avant le 4 mars 2022**

INAUGURATION : La boulangerie

Vendredi 15 octobre, Mr le sous-préfet, Mr le président du conseil départemental, les parlementaires, les conseillers départementaux, Mr le président d'Émeraude habitation, Mr le président de la Communauté de communes du Pays de Dol et Baie du Mt St Michel et de nombreux élus et habitants de Trans étaient présents pour deux inaugurations liées à la revitalisation du bourg.



« En 2017, le bâtiment de l'ancienne boulangerie fait l'objet d'une étude pour une réhabilitation, étant idéalement situé par rapport à la route départementale et la place de l'église, qui est un atout pour le stationnement. Il s'agit d'un lieu stratégique du centre bourg pour le développement de la commune. »



Une étude de marché auprès de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) sur la pertinence du projet conforte l'idée d'une nouvelle boulangerie. Le conseil lance une réflexion auprès des habitants. Rapidement, le choix du boulanger est arrêté, ce qui permet à Nicolas Lattay de conseiller les élus pour la rénovation de la boulangerie.



Le montant final des travaux s'établit à 432 450 € hors taxes pour la rénovation complète de la boulangerie et d'un appartement au 1^{er} étage.

Le coût du four à bois, avec la partie fumisterie est de 47 133 € hors taxes. La commune a obtenu une subvention de 119 200 € de l'État, au titre

de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), 65 000 € du Département au titre du programme de revitalisation des bourgs par le maintien du commerce en milieu rural, et 32 500 € au titre du Contrat de territoire du département pour la partie habitat.



**Mr et M^{me} DESILLES
étaient prêts à reprendre du service**



**Nicolas a expliqué le fonctionnement
du four à bois aux élus**



INAUGURATION Lotissement de la Métairie



Huit logements locatifs

En 2016, un premier projet de revitalisation par l'habitat, porté par le conseil départemental pour encourager les communes à entreprendre des actions de renouvellement urbain, est proposé aux élus.

«*Nous pensons immédiatement à l'ancienne ferme Gaslain, inhabitée depuis plusieurs années et située en plein cœur du village, face à l'église. Un bien difficile à vendre qui constituait une vacance et dégradait l'image du centre bourg*, a expliqué Janine Lejanvre, maire. *Nous nous sommes opposés à la destruction de cette maison très ancienne, élément de notre patrimoine, qui témoigne de l'histoire de notre commune puisqu'il s'agit de l'ancienne maison des religieuses.*»



Le conseil municipal du 4 mai 2016, considérant que ces bâtiments anciens deviennent des ruines et restent inoccupés, décide donc de faire acte de candidature et sollicite l'attribution d'une subvention pour aider la commune à en faire l'acquisition.

12
/20

ANNÉE 2021 - N° 45

M^{me} Le Maire a souligné alors, les différentes étapes liées à ce projet, les appels d'offres infructueux, les finances, les compromis trouvés, mais aussi la crise sanitaire qui a retardé les échéances de livraison du projet.



Huit logements locatifs ont donc vu le jour, dont cinq logements adaptés réalisés par Émeraude habitation. «*Aujourd'hui, nous pouvons dire que c'est un bel exemple de densification résidentielle, sans consommation de foncier agricole.*»

Le prix de revient de l'opération se monte à près de 1,17 million d'euros.

La commune a bénéficié d'une aide de 45 000 € du Département pour l'achat de cette propriété. Pour mener à bien ce projet, Émeraude habitation a reçu une subvention de 62 000 € de la part du Département d'Ille-et-Vilaine, a bénéficié du soutien de la commune pour 52 000 €, et de l'État pour 17 360 €.

L'Agirc Arco a subventionné le programme au titre des logements adaptés aux personnes âgées, à hauteur de 54 900 € pour Humanis et 36 600 € pour Klésia.

Le bailleur social a également bénéficié d'un prêt de 680 323 € de la Banque des Territoires et de 12 000 € auprès d'Action logement.

Par ailleurs, il a engagé 258 599 € sur ses fonds propres.

LE RPI TRANS-BROUALAN

UNE RENTREE DANS LA CONTINUITÉ avec l'équipe pédagogique du RPI TRANS-BROUALAN.

L'équipe pédagogique de Trans-la-forêt

- Stéphanie ROUXEL, PS-MS, assistée par Noémie FERGUS (ATSEM) et Nathalie MABILE (AESH), soit 25 élèves (10 PS et 15 MS),
- Alicia MASSON, GS-CP (7 GS et 9 CP), elle est assistée par Sophie CHAUSSE (ATSEM).
- Hugo VERMESSE (directeur de l'école), CP-CE1 (9 CP et 14 CE1).

La nouveauté concerne le nombre important de CP : ils sont séparés en deux groupes au vu des effectifs. Les TPS ne seront pas accueillis à l'école cette année scolaire, car la classe est déjà bien chargée. Toutefois des journées de prérentrée pourront être organisées en toute fin d'année scolaire (mai-juin) pour accueillir les futurs PS avant la rentrée de septembre 2022.

Enfin, Loréna BERNARD (enseignante remplaçante) complètera le 3/4 temps d'Alicia MASSON les lundis et les décharges de direction d'Hugo VERMESSE les mardis. Concernant le car et l'entretien, Julie MAILLARD remplace Monique COSTARD. Pour la garderie, la responsable est toujours Noémie FERGUS.



De gauche à droite : Sophie CHAUSSE, Alicia MASSON, Noémie FERGUS, Hugo VERMESSE, Stéphanie ROUXEL (Nathalie MABILE absente sur la photo).

L'équipe pédagogique de Broualan



De gauche à droite : Juliette GASSELIN, Sophie ROME, Chantal CHAUSSE, Camille ESQUIAN, Morgane JEANNE (Géraldine OUTIN absente sur la photo).

- Morgane JEANNE, CM2, 20 élèves
- Juliette GASSELIN, CE2-CM1, 19 élèves
- Camille ESQUIAN, remplaçante rattachée à l'école de Broualan
- Géraldine OUTIN, AESH
- Chantal CHAUSSE, responsable de la cantine
- Sophie ROMÉ, responsable de la garderie

Les grands travaux de rénovation donnent à notre école un air tout à fait pimpant : toitures neuves, murs repeints et menuiseries neuves, dans la cantine, un véritable coup de jeune... Sans compter l'arrivée de la fibre, qui ne saurait tarder, et l'arrêt du wifi, qui est déjà en place.

Il y a aussi 2 cochons d'Inde, Faribole et Joli Cœur, qui passionnent et attendrissent les enfants.

**La Commune de Trans a lancé une réflexion sur la rénovation énergétique de l'école et sur l'extension des bâtiments pour une salle de motricité.
L'architecte Mr Hamelot a rencontré tous les enseignants et les personnels de l'école.**

BROYAGE SAPINS

Après les fêtes, que faire de son sapin ? Une campagne de broyage est organisée avec DIPLT. Vous pourrez l'amener à : **Baguer-Pican le 8 janvier ; La Boussac le 12 janvier ; Pleine-Fougères le 15 janvier.** Vous pourrez emporter les copeaux ou les laisser. Ils serviront pour le paillage des zones de compostage.



LIRE EN BAIE



Tous les vendredi, venez jouer au Scrabble. Gratuit, ouvert à tous et à tout niveau. Sans inscription, toute l'année !

- Tous les vendredi à 16h00

Médiathèque
Pleine-Fougères

2b rue Williams Eon
02 99 48 64 58
mediatheque@pleinefougeres.fr

LE TRI SE SIMPLIFIE

Depuis le 15 novembre, vous pouvez déposer dans le sac/bac jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique !** Quelques exemples : bouteilles, flacons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, sacs

plastiques, pot de crème cosmétique ... Ils vont tous dans le sac/bac jaune ! Pour vous aider dans votre geste de tri, un **mémo** est à votre disposition ci-dessous. Il précise les nouvelles consignes en usage sur le territoire. Une question ? Contactez gratuitement le service au **0 805 691 343**, consultez le site internet de la Communauté de communes ou bien de CITEO :

www.consignesdetri.fr. Grâce à votre geste de tri, agissons tous en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**

QUELQUES ASTUCES !!!

- Ne pas laver, juste vider,
- Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.

NOUVEAUX HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE PLEINE-FOUGERES :

- lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (18h en horaire d'été).
- vendredi de 14h à 17h (18h horaire d'été).

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER

- POTS ET BOCAUX EN VERRE
- BOUTELLES EN VERRE
- TOUS LES PAPIERS
- BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON
- EMBALLAGES EN METAL
- BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
- NOUVEAU** TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

À TRIER

À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU COLLECTIF

- ÉPLUCHURES, MARC DE CAFÉ, COQUILLES D'ŒUFS
- MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT

À JETER

OU À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE. UN DOUTE ? CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.

- VAISSÈLE EN VERRE OU EN PORCELAINE
- OBJETS
- ORDURES MÉNAGÈRES

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ? #SUIVEZMOI
0 805 691 343 Service à appel gratuits

CITEO

Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel
Communauté de Communes

LA REDEVANCE INCITATIVE

Nous accueillons à la Communauté de communes, au service Valorisation des déchets, **Stéphanie LEFORT**, qui est en charge de la coordination de l'enquête usagers liée à la tarification incitative.

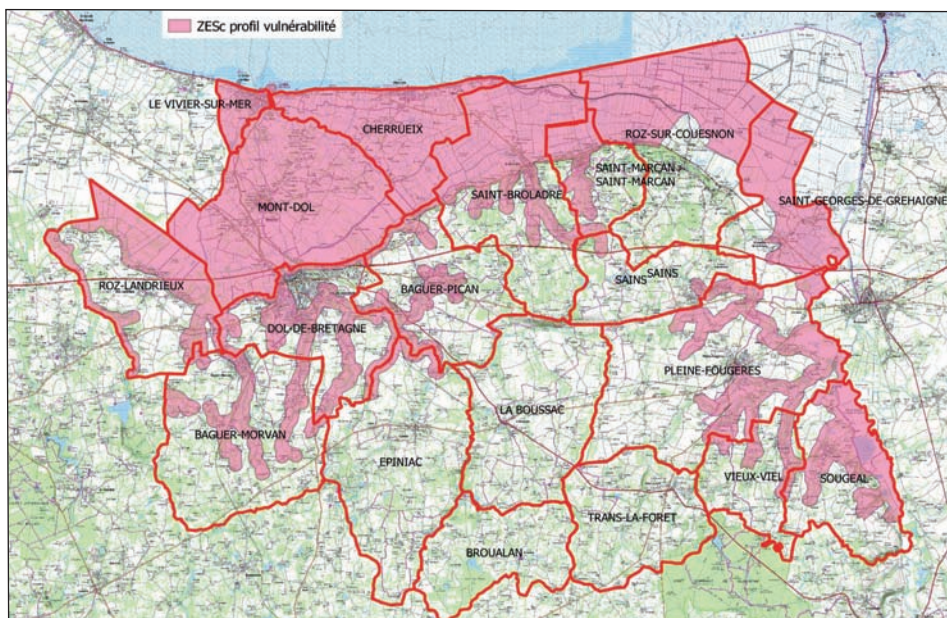


Cette enquête qui se déroulera sur plusieurs mois a pour objectifs de constituer la base de données de la future redevance incitative mais également d'informer les usagers sur l'évolution du service de collecte. **Stéphanie a pour missions d'organiser cette enquête, d'animer et de piloter l'équipe d'enquêteurs sur le terrain.** « Pourquoi une redevance incitative ? Dans le cadre de sa compétence collecte et gestion des dé-

chets, et afin de respecter la législation, la Communauté de communes a décidé de modifier le service de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif à partir de 2023, et d'assurer le financement de ce service par la mise en place de la redevance incitative à partir de 2024 pour l'ensemble des usagers du service, ceci dans le but de réduire la production de déchets ménagers. Mettre en place une **redevance incitative** pour les producteurs de déchets, c'est faire un lien entre la facture de l'utilisateur et sa production de déchets. L'enjeu principal est d'encourager les modifications de comportement vers une gestion des déchets plus vertueuse (compostage, tri des emballages, recyclerie, consommation plus responsable...) ainsi que de maîtriser les coûts pour le service de collecte, coûts qui ne cessent de croître concernant le traitement des déchets ménagers résiduels. »

Dossier SPANC : Le règlement de service du SPANC évolue

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public géré par la Communauté de communes. Il a pour missions de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place et le suivi de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler ces installations. La Communauté de communes a délégué le contrôle des installations à Véolia pour l'ensemble des communes du territoire. Dans ce contexte d'enjeux sanitaire et environnemental, le Conseil Communautaire a décidé de modifier le règlement de service, afin de prendre en compte les nouvelles orientations liées à la zone à enjeux sanitaires conchylicoles (ZESc), d'assurer un meilleur taux de réhabilitation des installations non conformes et d'instaurer une traçabilité des matières de vidanges. En vue de faire respecter ces mesures, des pénalités ont été instaurées pour refus de mise en conformité de son installation selon les délais exigés pour la réalisation des travaux, pour non



présentation d'un bordereau de vidange par un vidangeur agréé ou pour absence de vidange avec un niveau de boue supérieur au maximum prévu par le règlement de service.

Une aide à la réhabilitation possible pour certaines installations

Un programme d'aide à la réhabilitation des installations non conformes est actuellement porté par la Communauté de Communes et financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Toutefois toutes les installations ne sont pas éligibles à cette aide. Les critères suivants sont à respecter :

- Installations contrôlées non conformes par le SPANC sur la base de la réglementation nationale, présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement,
- Installations présentes dans la zone à enjeux sanitaires conchylicole (ZESc)
- Installations réalisées avant le 9 octobre 2009,
- Installations liées à un immeuble d'habitation acheté avant le 1^{er} janvier 2011.

LES SYNDICATS

Restauration du Guyoult sur le site de Carfantin à Dol de Bretagne

Dans le cadre du Contrat Territorial - volet Milieux Aquatiques, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a réalisé des travaux de restauration du Guyoult sur le site de Carfantin à Dol de Bretagne. Le site retrouve peu à peu un fonctionnement harmonieux de son cours d'eau et de ses zones humides attenantes.



Si vous ne savez pas
quoi faire de vos eaux usées,
les poissons non plus !

**Protéger
les eaux du littoral**

— NOUS AVONS TOUS À Y GAGNER —

Un assainissement non conforme,
c'est un risque de polluer le milieu naturel
et d'impacter l'attractivité du territoire !

sagefranciefemus.org

Syndicat des Eaux de Beaufort

L'interview

du mois **Jean-François RICHEUX**

Président du Syndicat de distribution des EAUX DE BEAUFORT et du Syndicat de production Eau du Pays de Saint-Malo nous répond :



Cette année a été une année de pluie, pourtant en septembre il y a eu un arrêté « alerte sécheresse ». Comment est-ce possible et pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Toutes les eaux ruissellent et vont directement à la mer, sans avoir le temps de s'infiltrer dans les sols. Et la météo, elle, est plus extrême : les pluies plus fortes, les sécheresses plus dures et longues. La nappe des ruisseaux et nos sols ne se rechargent plus suffisamment en eau.

Que pouvons-nous faire à notre échelle ?

Nous avons 2 grands objectifs : diminuer notre consommation et favoriser l'infiltration dans le sol. Pour cela, plusieurs petites habitudes peuvent être mises en place :

- Récupérer l'eau de pluie, et la gérer à la parcelle.
- Créer des petits talus de végétation pour retenir l'eau quelques jours après une pluie.
- Limiter le temps sous la douche (4 minutes maximum).
- Abaisser nos débits d'eau en réglant au minimum le réducteur de pression.

Pourquoi nous demander ces efforts ?

Si l'on ne fait rien, est-ce que cela changera vraiment quelque chose ?

Oui, bien sûr ! Nous consommons de plus en plus pour une quantité d'eau naturelle moindre. Les efforts de chacun ont déjà permis d'éviter une coupure d'eau générale. Néanmoins en janvier 2012 et 2017, nous avons frôlé la catastrophe à 10 jours près... Rappelons-nous que l'eau potable sert à s'hydrater et rester propre.

Pourquoi manquons-nous d'eau l'hiver alors qu'il pleut à cette période ?

Quand nous étions jeunes, il était normal de ne pas avoir de pluie pendant 4 mois, de juin à septembre. Aujourd'hui, la normalité est devenue 9 mois sans pluie, de mai à janvier. A contrario, comme en 2021, les pluies sont plus intenses et l'eau ruisselle au lieu de s'infiltrer. Il nous faut faire avec les nouvelles conditions.

Que faites-vous pour stocker l'eau et trouver des solutions ?

C'est bien là toute la difficulté, nous n'avons que la nappe des ruisseaux et les pluies comme ressources. Eau du Pays de Saint-Malo optimise déjà les prises

d'eau dans les barrages et favorise le développement des zones humides (châteaux d'eau naturels). De leur côté, les EAUX DE BEAUFORT ont atteint 700 000m³ d'eau potable économisée par an en rendant le réseau plus performant. Aujourd'hui, c'est l'effort de chacun qui fera la différence.

700 000m³ d'eau économisée semblent beaucoup, on doit pouvoir tenir longtemps avec ça ?

Non, pas tant que ça. Cela ne représente que 40 jours de consommation. Mais quand on est à 10 jours près, cela fait une vraie différence.

Mais que pouvons-nous faire alors ?

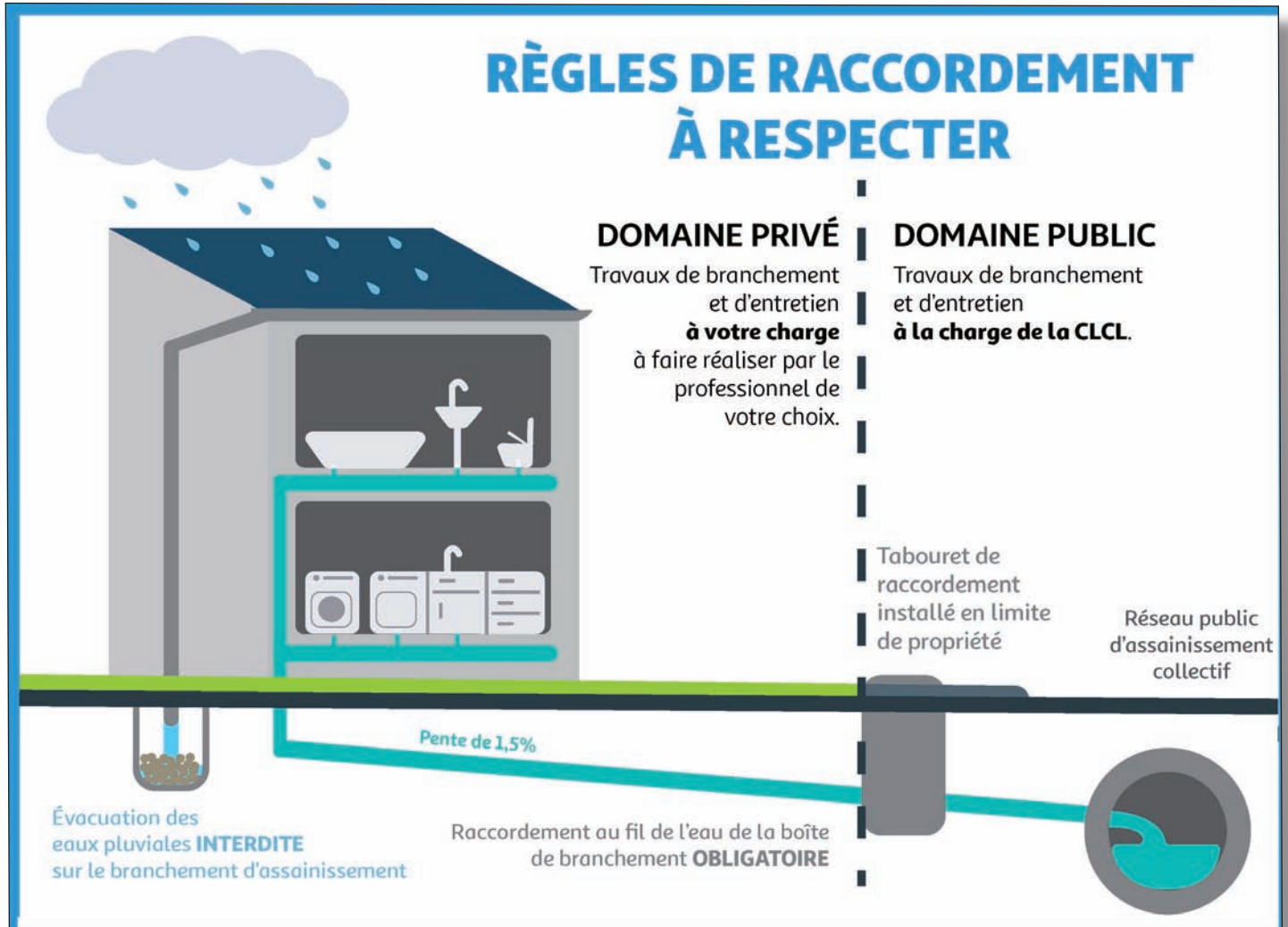
Dans un monde idéal, il faudrait recréer des zones humides, replanter des talus, creuser des espaces d'infiltration, des mares... Ralentir aussi la circulation d'eau dans les fossés et gérer les eaux de pluie sur les jardins (noues...) pour favoriser l'infiltration. Les arbres sont essentiels également. Ils régulent naturellement l'eau, protègent du vent qui assèche et favorisent les pluies locales. Il faut planter plus d'arbres !

Pour conclure, si nous ne voulons pas subir de coupure d'eau générale, tout est entre les mains de chacun ?

Oui bien sûr, nous sommes tous acteurs de notre eau, chacun à son rôle à jouer. Ce sont les petites gouttes d'aujourd'hui qui feront nos ressources de demain !

Syndicat de LANDAL : Obligation d'un contrôle de conformité des branchements de collecte des eaux usées lors de la cession d'un bien immobilier.

En cas de non-conformité, le propriétaire cédant ou l'acquéreur disposera d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise aux normes.



LES ASSOCIATIONS communales

CLUB DE LA BONNE ENTENTE

Renouvellement du Conseil d'administration lors de l'assemblée générale : le club compte 50 adhérents dont 17 nouveaux. Elle s'est conclue par le goûter de Noël.



LES ASSOCIATIONS communales

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS, prisonniers de guerre et citoyens de la paix

A l'invitation du Président Hervé BEUREL, le défilé du 11 novembre et le dépôt de gerbe ont eu lieu autour du monument aux morts.

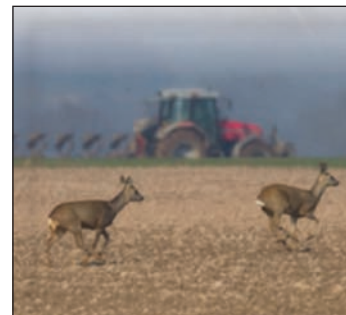
Après une minute de silence, la plus jeune citoyenne de la Paix, Sterenn LEFOULON a lu le discours des Anciens combattants. Puis M^{me} Le Maire a lu le message de Mme La Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Anciens Combattants. Tous les participants ont entonné la Marseillaise. N'oublions pas le sacrifice des soldats d'hier mais aussi d'aujourd'hui, qui se battent en dehors de nos frontières pour la paix.



ASSOCIATION de chasse

L'association de chasse de Trans La Forêt comprend une trentaine d'adhérents.

Pour la saison 2020/2021, 24 battues (sangliers, chevreuils) ont été organisées sur la commune. L'association participe aussi au comptage des animaux, ce qui permet d'avoir une carte assez précise de l'évolution des espèces sur la communauté de communes. Le bilan d'activité est accessible sur le site de la fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine : <https://www.chasserennbretagne.fr/fdc35/>



ASSOCIATION de pêche «La Magentaise»

Le bureau de « la Magentaise » a fixé le calendrier des lâchers de truites pour 2022 :

- Samedi 26 février (ouverture de l'étang) - Samedi 26 mars - Samedi 23 avril - Dimanche 22 mai - Dimanche 19 juin.

L'association tiendra son assemblée générale le dimanche 20 février.



COMITÉ DES FÊTES

Profitant d'une légère accalmie dans l'épidémie Covid, le Comité a proposé :

Un repas barbecue le samedi 11 septembre. Moment sympathique et convivial autour de grillades.



Un repas d'automne le dimanche 28 novembre. Il s'est déroulé dans une ambiance bon enfant. Les artistes de la commune nous ont fait profiter d'un spectacle passant en revue le folk celtique, la chanson française et le métal. Ces chanteurs amateurs ont ébloui un public conquis.



LES ASSOCIATIONS cantonales

ASSOCIATION des donneurs de sang de Pleine Fougères



Suite à l'assemblée générale du 18 novembre, Mr Duchemin a rappelé la difficulté de l'Etablissement Français du Sang de maintenir ses réserves au plus haut.

Une réorganisation des collectes a été faite sur le département d'Ille et Vilaine. Il y aura 3 collectes prévues en 2022 à Pleine Fougères. Prochaine date le 22 mars 2022 à la salle des fêtes de Pleine Fougères. Vous pourrez prendre rendez-vous 10 jours avant sur dondesang.fr à la rubrique mes rendez-vous. Une collecte est prévue à Dol de Bretagne au mois de février mais la date reste à confirmer. Pour tout renseignement sur le don du sang ou pour devenir bénévole au sein de l'association, adressez-vous à un membre ou par téléphone au 06 62 42 54 36 ou sur la page facebook : « donneurs de sang bénévoles de Pleine-Fougères ».

SOLIDARITÉ-ENTRAIDE Pleine-Fougères

Cette association a été créée le 3 avril 1987 pour répondre aux besoins urgents des personnes en difficulté sur le canton de P-F ;

elle continue ses actions à la demande des services sociaux et des mairies, lien indispensable pour apporter des aides diverses mais essentiellement alimentaires. L'association peut continuer ses actions grâce aux subventions octroyées par les communes que nous remercions, par la vente de cartes pour une adhésion de 5€ et par la journée arrachage de navets annulée depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire. Si cette campagne d'arrachage a lieu en 2022, nous serons en recherche de bras plus jeunes. Le local vestiaire reste ouvert pour le petit électroménager et le mobilier. Il se situe rue de Bretagne à Pleine-Fougères. Merci à tous pour votre soutien. Meilleurs vœux à vous et à vos familles. Solidairement.

ASSOCIATION LES AMIS de Sandrandahy et Madagascar

L'association organise à Roz sur Couesnon un repas moules chaque année depuis plus de 30 ans.

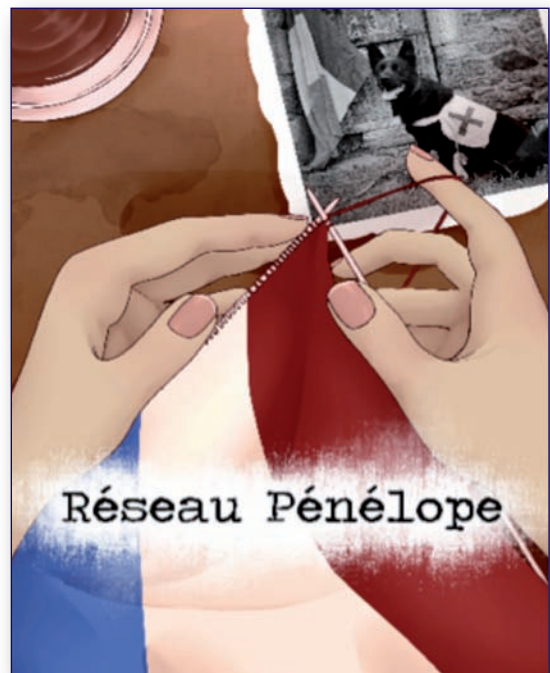
Cette année par précaution sanitaire, nous avons au dernier moment annulé le repas en salle et fait une distribution de repas à emporter, il y a eu à ce sujet, quelques regrets, mais un soulagement pour la plupart, espérons qu'en 2022, nous pourrions nous retrouver en commun. Merci à vous tous qui avez accepté ce changement et à l'équipe qui s'est adaptée avec succès à cette nouvelle organisation. Meilleurs vœux à toutes vos familles pour 2022. Amicalement

LE THÉÂTRE DE LA BAIE : RÉSEAU PÉNÉLOPE en avril

Après une année blanche pour cause d'épidémie, la troupe Adultes du Théâtre de la Baie s'est remotivée dès le mois de septembre avec l'envie de monter sur scène.

Reprenant la tradition de réserver les premières représentations pour La Boussac, la troupe jouera sa nouvelle pièce le week-end du 2-3 avril dans la salle des Fêtes. «Réseau Pénélope» est une création originale, une pièce écrite par Stéphanie Gefflot-Le Gleut en collaboration avec Elisabeth Bourdin pour la mise en scène.

L'histoire : Pendant la guerre 39-45, dans le café du village de Broutran, les hommes vont et viennent, commentent les événements. Les femmes, elles, tricotent en attendant le retour des soldats prisonniers, discutent et peu à peu vont créer un réseau ... Une période triste mais traitée sur le ton de la comédie !



Affiche dessinée par Vianney Bourdin

TRANS A LA BOUGIE



Une belle soirée
avec les enfants du
RPI qui ont traversé
le bourg avec leurs
lampions, ont
chanté avant
l'arrivée du Père
Noël. Bénévoles,
parents,
directeur de l'Ecole,
participants :
Merci à tous !



Responsable de la Publication : Janine LEJANVRE.

Comité de rédaction : Elisabeth Bourdin, Adolphe Benoist, Alain Costard, Stéphanie Gefflot-Legleut,
Valérie Thébault, Marc Boulmer N° 45 - Décembre 2021 - 340 exemplaires Imp. Nouvelle 02 99 48 01 82.